

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

**F**

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

**REP21/EXEC1**

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-quatrième session

8-13 novembre 2021

### RAPPORT DE LA QUATRE-VINGTIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

En ligne, 13-21 janvier 2021

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Rapport de la quatre-vingtième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius</b>	page 1
	<b>Paragraphe(s)</b>
Introduction	1
Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	2 - 5
Plan stratégique du Codex pour 2014-2019: Rapport final – mise à jour (point 2 de l'ordre du jour)	6 - 13
Rapport du Sous-Comité du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius sur le Codex et la pandémie – Enjeux stratégiques et perspectives (point 3 de l'ordre du jour)	14 - 36
Sous-Comité du Comité exécutif sur l'application des déclarations de principes concernant le rôle de la science – Mise à jour (point 4 de l'ordre du jour)	37 - 43
Plan de travail pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2020-2025 – Mise à jour (point 5 de l'ordre du jour)	44 - 48
Demandes d'admission au statut d'observateur du Codex présentées par des organisations internationales non gouvernementales (point 6 de l'ordre du jour)	49 - 50
Questions émanant de la FAO et de l'OMS (point 7 de l'ordre du jour)	51 - 63
Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)	64 - 74

## ANNEXES

	<b>Page(s)</b>
<b>Annexe I:</b> Liste des participants	12
<b>Annexe II:</b> Mandat du quatrième Sous-Comité de la planification stratégique du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius	18

## INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a tenu sa quatre-vingtième session, du 13 au 21 janvier 2021, en ligne. M. Guilherme da Costa Junior (Brésil), Président de la Commission, a ouvert la session. M<sup>me</sup> Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et M<sup>me</sup> Naoko Yamamoto, Sous-Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) chargée de la couverture sanitaire universelle et de l'amélioration de la santé des populations, ont également souhaité la bienvenue aux participants au nom des organisations mères.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)<sup>1</sup>

2. Le Président a annoncé que les points de l'ordre du jour seraient soumis aux délibérations dans un ordre remanié, comme indiqué dans le calendrier de la session, consultable sur la page web de la quatre-vingtième session du Comité exécutif.
3. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour après avoir ajouté, au titre du point 8 (Questions diverses), une question portant sur la diffusion sur le web des sessions du Comité exécutif (sur proposition du membre représentant l'Europe).
4. S'agissant de la demande formulée par le Président à la soixante dix-huitième session du Comité exécutif<sup>2</sup>, le membre représentant l'Europe a informé les participants qu'un document de travail sur la représentation géographique du Comité exécutif à la lumière de l'article 6 des statuts de la Commission avait été élaboré, mais qu'il serait présenté à une prochaine session, une fois que la priorité actuelle relative à la gestion du programme de travail du Codex dans le contexte de la pandémie aurait été traitée.
5. Le membre représentant l'Amérique du Nord a rappelé au Comité exécutif que la question de la présence de l'Union européenne (UE) en qualité de conseiller du membre représentant l'Europe restait en suspens et qu'elle serait examinée à une date ultérieure, à la lumière d'un document devant être fourni par les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS<sup>3</sup>.

## PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2014-2019: RAPPORT FINAL – MISE À JOUR (point 2 de l'ordre du jour)<sup>4</sup>

6. Le Secrétariat du Codex a présenté le document et fait savoir que le rapport final sur la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019 serait publié sur le site web du Codex.
7. Le Secrétariat du Codex a attiré l'attention sur plusieurs résultats obtenus durant la période de mise en œuvre, notamment: les progrès notables réalisés dans le domaine de l'élaboration de normes; la mise en place de systèmes numériques ayant permis d'améliorer la participation aux travaux du Codex; des initiatives novatrices de communication et de sensibilisation; la revitalisation des comités FAO/OMS de coordination; la création de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments. Les travaux prospectifs menés pendant les six années couvertes par le Plan stratégique ont permis au Codex d'être plus résilient en 2020 face à la pandémie de covid-19 et ont favorisé la continuité des activités.
8. Le Secrétariat a également indiqué que la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019 avait été contrôlée chaque année et avait fait l'objet de rapports d'avancement annuels présentés au Comité exécutif, et a souligné que le nouveau Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 était fondé sur les données d'expérience acquises.

### Débat

9. De façon générale, les membres ont accueilli avec satisfaction les réalisations de la communauté du Codex, en particulier les efforts faits par le Secrétariat du Codex, pendant la période de mise en œuvre. Ils ont estimé que les conclusions figurant dans le rapport contribueraient aux discussions du sous-comité sur le Plan stratégique pour 2020-2025.
10. Il a été pris note du fait que le rapport final sur la mise en œuvre avait été distribué en retard et que les membres n'avaient donc pu rédiger à l'avance des observations sur la publication.
11. Le Secrétariat du Codex a précisé que le rapport n'était pas destiné à faire l'objet d'un examen détaillé par le Comité exécutif, mais que les observations faites pourraient plutôt éclairer les activités de mise en œuvre et d'établissement de rapports ayant trait au Plan stratégique du Codex pour 2020-2025.

---

<sup>1</sup> CX/EXEC 21/80/1

<sup>2</sup> REP20/EXEC1, par. 53

<sup>3</sup> REP20/EXEC2, par 8

<sup>4</sup> CX/EXEC 21/80/2

12. Certains des principaux résultats obtenus au titre du Plan stratégique pour 2014-2019 ont été mis en avant pendant les discussions, notamment:
- la création de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments et son rôle important s'agissant d'aider les membres à mieux faire connaître les travaux du Codex;
  - les travaux visant à recenser les questions nouvelles, sachant que les informations recueillies devraient également éclairer les travaux qui relèvent du Plan stratégique du Codex en cours d'exécution;
  - le suivi de la participation aux activités du Codex et les possibilités d'analyser plus avant les données sur la participation aux consultations écrites et aux réunions en présentiel et à distance;
  - les progrès faits au regard de l'accueil conjoint des sessions du Codex, l'attention ayant été attirée sur la nécessité de poursuivre les efforts afin de faciliter la participation des pays en développement aux activités d'établissement de normes du Codex.

### **Conclusion**

13. Le Comité exécutif:
- i. a pris note de l'élaboration et de la publication prochaine du document «Plan stratégique du Codex pour 2014-2019: rapport sur la mise en œuvre»;
  - ii. a pris acte des réalisations de la communauté du Codex pendant la période 2014-2019;
  - iii. a pris note de l'importance du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019 et de sa mise en œuvre, qui ont ouvert la voie au Plan stratégique du Codex pour 2020-2025;
  - iv. est convenu que les membres du Comité apporteraient des éclairages au sous-comité sur le Plan stratégique pour 2020-2025, sur la base de leur examen du rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019.

### **RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS SUR LE CODEX ET LA PANDÉMIE – ENJEUX STRATÉGIQUES ET PERSPECTIVES (point 3 de l'ordre du jour)<sup>5</sup>**

14. Le Président du Sous-Comité a attiré l'attention sur la vaste collaboration qui a permis au Sous-Comité de terminer ses travaux malgré un temps limité et il a remercié tous ceux qui y ont participé.

#### ***Débat général***

15. D'une manière générale, le rapport du Sous-Comité et la démarche pragmatique sur laquelle il reposait ont été accueillis favorablement.
16. Les démarches adoptées jusqu'à présent au Codex pour faire face aux problèmes que pose la pandémie ont été jugées positives. En particulier, certaines des nouvelles pratiques visant à préparer les membres aux sessions en ligne et à leur fournir les calendriers des sessions ont été appréciées et encouragées, notamment les webinaires sur les usages à respecter lors des réunions en ligne et les activités de sensibilisation sur des questions importantes pour les comités. Il a également été rappelé qu'il était important de traduire en temps voulu les documents destinés aux réunions en ligne.
17. Compte tenu de l'importance de ce sujet en vue de la poursuite des activités du Codex pendant la pandémie de covid-19 actuelle, les questions suivantes, jugées particulièrement sensibles ou prioritaires, ont été soulevées.

#### ***Les obstacles à la participation***

18. Il a été indiqué qu'il était très important de veiller à ce que les membres disposent des technologies et des capacités nécessaires pour participer aux réunions en ligne, afin que les sessions en ligne du Codex puissent se dérouler dans de bonnes conditions en 2021. Dans ce contexte, il a été suggéré de mener d'urgence une évaluation des obstacles à la participation, afin de pouvoir mettre en place des mesures visant à atténuer les difficultés et à faire en sorte que la participation soit équitable.
19. Le Secrétaire du Codex a signalé que l'enquête menée après la quarante-troisième session de la Commission avait constitué une première étape de la collecte de ces informations et que les réunions informelles en ligne avec les régions avaient également été utiles pour cerner les problèmes. Il a été constaté que le rôle des coordonnateurs régionaux dans la communication avec les Membres et le recensement des obstacles était

---

<sup>5</sup> CX/EXEC 21/80/3

important et la collaboration entre le Secrétariat du Codex et les coordonnateurs sur cette question a été jugée essentielle.

### ***Instructions relatives aux réunions en ligne***

20. En ce qui concerne les instructions relatives aux réunions en ligne destinées aux participants, il a été rappelé au Secrétariat du Codex de prendre en compte les informations issues des consultations menées dans le cadre des travaux du Sous-Comité, afin de mettre à jour ces instructions. En réponse à une proposition visant à renvoyer les instructions au Comité exécutif pour que celui-ci les approuve, le Secrétariat du Codex a rappelé que le document était informel et appelé à évoluer et a indiqué qu'il était prévu de mettre ces instructions à jour régulièrement, en fonction de l'expérience tirée des réunions des organes subsidiaires du Codex, et de les adapter en fonction des sessions.

### ***Calendrier du Codex***

21. Il a été signalé que, en raison de la pandémie, les priorités avaient évolué et les capacités avaient été réduites en ce qui concerne les activités liées au Codex dans de nombreux pays membres. Afin qu'ils puissent participer aux activités du Codex, les membres ont indiqué qu'ils avaient besoin d'avoir de la visibilité quant au calendrier du Codex et que, dans la mesure du possible, il fallait éviter les réunions trop longues ou fractionnées pour ne pas alourdir leur charge de travail.
22. Le Secrétaire du Codex s'est dit conscient de ces problèmes et a confirmé que tout était mis en œuvre pour respecter le calendrier prévu, pour faire en sorte que les sessions des comités ne durent pas plus d'une semaine et pour communiquer tout changement le plus tôt possible au moyen du site web du Codex. Toutefois, il a indiqué que lors de la planification, il fallait prendre en compte les problèmes auxquels sont confrontés les pays hôtes et les présidents et que certains changements étaient parfois inévitables.

### ***Résilience à long terme du Codex face à des facteurs externes***

23. Il a été indiqué que le Codex disposait d'un éventail d'outils efficaces pour faciliter la tenue en ligne des réunions, que l'expérience acquise dans ce domaine était de plus en plus grande et que celle-ci serait encore enrichie en 2021 grâce aux réunions en ligne qui se tiendraient au niveau des organes subsidiaires. Ces outils et cette expérience seraient utiles pour le Codex à long terme.
24. La souplesse d'interprétation du règlement intérieur du Codex accordée pour 2021, qui permet de considérer que le lieu d'une réunion peut être un espace en ligne si nécessaire, a été un grand pas en avant dans le renforcement de la résilience, d'après le rapport intérimaire du Sous-Comité<sup>6</sup>.
25. Des avis différents ont été exprimés concernant la confirmation formelle de cette évolution, certains ayant souligné qu'il n'était pas nécessaire de modifier le Manuel de procédure pour permettre la tenue en ligne des réunions, que ce soit dès à présent ou à l'avenir, et d'autres ayant considéré qu'il était important d'établir une procédure pour les contextes dans lesquels il n'était pas possible d'organiser de réunions en présentiel.
26. Le Secrétaire du Codex, qui a confirmé qu'une certaine souplesse serait accordée en matière de procédures en 2021, a, d'une part, indiqué qu'il fallait que les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS examinent plus avant comment faire en sorte de conserver cette souplesse à l'avenir et, d'autre part, a constaté qu'il fallait encore tirer des enseignements à ce sujet en 2021.

### ***Horaires de travail et établissement du calendrier***

27. Jusqu'à présent, le calendrier et les horaires des réunions formelles et informelles du Codex ont principalement favorisé les pays hôtes et les présidents et étaient considérés comme peu pratiques pour les membres d'autres régions du monde. Il a été proposé de se pencher sur la manière dont les autres organisations établissaient leurs calendriers et de trouver des moyens, notamment le principe d'une rotation, pour faire en sorte que ce ne soient pas toujours les mêmes pays qui aient à pâtir de ces inconvénients.
28. Conscient de ce problème, le Secrétaire du Codex a indiqué que, jusqu'à présent, l'approche adoptée consistait à essayer de programmer les réunions à des horaires qui permettaient à un maximum de pays membres d'éviter les créneaux les moins pratiques et qui convenaient aux présidents. Il est convenu qu'il fallait examiner davantage cette question, afin de trouver une solution plus équitable, et, à cette fin, de s'inspirer des pratiques des autres organisations internationales.

---

<sup>6</sup> [CX/CAC 20/43/2](#)

### ***Préparation aux élections***

29. Il a été souligné que, lorsque qu'il n'était pas prévu que la Commission du Codex Alimentarius ne se réunisse physiquement, la préparation aux élections devait être une priorité pour les membres.
30. Le Secrétaire du Codex et le Bureau juridique de la FAO ont indiqué que de nombreux comités de la FAO avaient demandé la mise en place d'un tel système et que des travaux étaient menés actuellement pour élaborer des procédures de vote et d'élection en ligne, en coordination avec d'autres organes du système des Nations Unies. En ce qui concerne le calendrier, il a été indiqué qu'une telle procédure devrait être examinée et approuvée par les organes directeurs de la FAO concernés. Compte tenu de l'évolution de la situation, il était difficile de communiquer un calendrier précis au Comité exécutif. Des informations actualisées pourraient être communiquées dès que de nouveaux renseignements seraient disponibles.

### ***Réunions hybrides***

31. Un certain nombre de craintes ont été exprimées quant à l'idée d'organiser des réunions du Codex hybrides: il serait compliqué de garantir une participation équitable à de telles réunions, les participants en ligne ne pourraient pas échanger de manière informelle et ce type de réunion pourrait, à l'avenir, avoir des incidences sur les allocations budgétaires prévues au sein des pays membres pour couvrir la participation en présentiel aux réunions du Codex. En outre, les réunions hybrides rendaient plus difficiles le respect des valeurs fondamentales du Codex d'inclusion et de transparence et il fallait donc que le Comité exécutif examine de manière approfondie cette question avant qu'une décision concernant ce type de réunion ne soit prise.
32. Pleinement conscient des difficultés que présentent les réunions hybrides, le Secrétaire du Codex a également noté que dans certaines situations celles-ci pouvaient être utiles, notamment en cas d'annulation tardive d'un voyage, mais il a indiqué que, avant toute évolution dans ce sens, il fallait examiner très attentivement la question.

### ***Avantages des réunions en ligne***

33. Un membre a relevé avec inquiétude que le rapport du Sous-Comité suggérait que les réunions en ligne étaient des réunions de seconde classe par rapport aux réunions en présentiel, mais que cette constatation ne reflétait pas la réalité dans de nombreux secteurs dans lesquels on considérait que les réunions en ligne avaient des avantages par rapport aux réunions en présentiel, notamment qu'elles facilitaient la participation et faisaient baisser les coûts et que, dans certains cas, les réunions en ligne étaient en train de devenir la règle et n'étaient plus une exception.
34. Dans ce contexte, les membres ont estimé qu'il fallait aussi prendre en compte les bénéfices et les avantages des réunions du Codex en ligne. D'autres membres ont confirmé que leur préférence allait au retour des réunions en présentiel.

### **Conclusion**

35. Le Comité exécutif a confirmé son appui général au rapport et examiné les recommandations émanant des débats tenus au sein du Sous-Comité et:
- i. a pris acte des progrès accomplis par le Codex en 2020, malgré les défis liés à la pandémie, qui constituent un indicateur de la résilience du Codex et de ses membres;
  - ii. a vivement encouragé à continuer d'inscrire les travaux du Codex dans une démarche pragmatique et engagée en 2021;
  - iii. a pris note du fait que la Commission, à sa quarante-troisième session, est convenue qu'il était envisageable de tenir des réunions en ligne en 2021 et approuve les propositions soumises par le Sous-Comité en vue de mettre en œuvre cette décision, sachant que cela n'exige pour l'instant aucune modification des procédures du Codex
  - iv. a recommandé que la FAO, l'OMS, le Secrétariat du Codex et les pays hôtes prêtent une attention particulière aux critères suivants pour prendre leur décision quant à la tenue en ligne ou non des sessions du Codex:
    - toute situation d'urgence mondiale déclarée par l'Organisation des Nations Unies (ONU);
    - l'ampleur des restrictions relatives aux déplacements ou les éventuelles modifications qu'il est prévu d'apporter à ces restrictions;
    - l'ordre de priorité des questions devant être abordées pendant la session du Codex concernée;
    - les informations communiquées par les membres du Codex concernant leur incapacité à participer aux réunions en présentiel;
    - les problèmes de sécurité (mondiaux, régionaux ou locaux, en fonction de la réunion dont il est question).

- v. a recommandé qu'en 2021, en remplacement des sessions en présentiel, des sessions en ligne soient tenues et complétées par des échanges écrits en ligne et des mécanismes informels. Ces méthodes de travail devraient permettre de faire face à de nombreux défis qui se présenteront à l'avenir;
- vi. a recommandé que le Secrétariat du Codex et les secrétariats des pays hôtes favorisent une participation équitable lorsqu'ils prévoient la tenue d'une session du Codex en ligne, sachant que la plateforme technique, y compris le fait qu'elle permette d'offrir des services d'interprétation, ainsi que la durée, le calendrier et l'ordre du jour sont déterminants à cet égard;
- vii. a recommandé que, dans le cadre de l'élaboration de l'ordre du jour des sessions du Codex devant se tenir en ligne en 2021:
  - la planification et les préparatifs de la réunion soient optimisés de façon à synthétiser les principales questions devant être examinées par les organes subsidiaires du Codex, et que cela soit communiqué de façon transparente;
  - les présidents, les secrétariats hôtes et le Secrétariat du Codex soient suffisamment préparés aux sessions et sachent aborder les points de l'ordre du jour en tenant compte des difficultés liées à la tenue d'une session en ligne.

36. Le Comité exécutif a recommandé au Secrétariat du Codex:

- i. de mettre à jour ses instructions informelles sur les modalités de participation à une session en ligne du Codex en tenant compte des idées recueillies par le Sous-Comité lors de ses consultations, ainsi que des contributions issues de l'enquête menée à la suite de la quarante-troisième session de la Commission et de l'expérience qui sera tirée des futures réunions du Codex et d'autres organisations internationales;
- ii. de communiquer des informations actualisées sur les mécanismes de travail utilisés et les outils adoptés pour les sessions des comités qui se tiendront en ligne en 2021 et les enseignements tirés dans le contexte de la pandémie;
- iii. en coopération avec les coordonnateurs régionaux, de contacter tous les membres pour pouvoir évaluer à la fois les avantages des réunions en ligne, les obstacles à la participation et les modifications qui pourraient aider à surmonter ces obstacles, en accordant une attention particulière aux membres qui n'ont pas pu prendre part aux sessions en ligne des comités en raison de ces obstacles;
- iv. de faire en sorte que le calendrier des réunions du Codex soit prévisible afin de faciliter la planification et la participation des membres et d'examiner les possibilités de coopération dans le but de renforcer les capacités à cet égard;
- v. de proposer des séminaires en ligne à l'approche des réunions des comités afin de rappeler aux membres les usages et le protocole en matière de visioconférence dans le cadre du Codex.
- vi. conformément à la conclusion formulée par la Commission, à sa quarante-troisième session<sup>7</sup>, d'étudier avec les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS les modalités d'organisation des élections lorsqu'aucune réunion en présentiel n'est prévue et de communiquer au Comité exécutif et aux membres du Codex dès que possible, dans l'idéal le 31 mai 2021 au plus tard, des informations sur les progrès accomplis et les mesures à prendre.

**SOUS-COMITÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR L'APPLICATION DES DÉCLARATIONS DE PRINCIPES CONCERNANT LE RÔLE DE LA SCIENCE - MISE À JOUR (point 4 de l'ordre du jour)<sup>8</sup>**

37. À la suite de l'introduction par le Président du Sous-Comité et de la présentation d'informations actualisées par le Secrétaire du Codex, les participants à la quatre-vingtième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius ont noté les difficultés sans précédent qui entravaient la progression des travaux du Sous-Comité, ont confirmé que ces derniers restaient importants, en rappelant le vif intérêt des membres du Codex pour ces travaux<sup>9</sup>, et se sont dits favorables à la prorogation du mandat du Sous-Comité jusqu'à la quatre-vingt-unième session du Comité exécutif afin de faciliter l'achèvement des travaux.

<sup>7</sup> REP20/CAC, par. 20, iv)

<sup>8</sup> CX/EXEC 21/80/4

<sup>9</sup> CX/EURO 19/31/CRD 9; REP19/CAC

38. Les membres ont pris note de l'approche relative à l'élaboration des indications présentée par le Secrétaire du Codex sur la base des échanges tenus avec les présidents des organes subsidiaires du Codex. En l'absence de projet de document d'indications, les avis suivants ont été exprimés par les membres:
- Les indications pratiques devraient consister en un texte simple et/ou concis et se présenter sous la forme d'un diagramme ou d'un arbre de décision et pourraient être intégrées au guide à l'intention des présidents du Codex.
  - Il faudrait que les indications soient concises, c'est-à-dire brèves, mais complètes.
  - Le Manuel de procédure contient suffisamment d'indications et il convient de ne pas compliquer de manière excessive la mise en application des Déclarations de principes.
  - Les présidents doivent veiller à ce que les travaux du Codex restent conformes à son mandat, et le guide à l'intention des présidents du Codex constitue déjà une ressource importante à cet égard.
  - Il devrait être rappelé dans les indications que la prise de décisions au sein du Codex doit être fondée sur la science et cohérente au regard des critères régissant l'examen des autres facteurs qui figurent dans le Manuel de procédure.
  - À l'avenir, les travaux devraient respecter le mandat confié au Secrétariat et au Sous-Comité par le Comité exécutif à sa soixante-dix-huitième session.
  - Ces travaux ne devraient pas entraîner de modifications du texte relatif aux Déclarations de principes dans le Manuel de procédure.
  - Les indications devraient préciser toutes les solutions qui s'offrent aux présidents en cas de désaccords ou de difficultés dans l'établissement d'un consensus dans le cadre du processus d'élaboration de normes; elles devraient également donner des exemples d'utilisation de ces solutions afin de faire connaître les possibilités offertes et leur utilité, sachant que celles-ci ont été définies dans le document intitulé «Historique et implications du paragraphe 4 des Déclarations de principes»<sup>10</sup>, présenté au Comité exécutif à sa soixante-dix-septième session.
  - Différents avis ont été exprimés au sujet de l'utilisation de notes de bas de page dans les normes du Codex; si certains étaient d'avis que le sujet était pertinent au regard de l'élaboration des indications, d'autres ont estimé que la question ne concernait pas la mise en application des Déclarations de principes.
  - Le registre des réserves qu'il est proposé de créer a suscité des préoccupations et il a été indiqué qu'il pourrait entraîner des méprises car il pourrait donner aux réserves plus de poids qu'elles n'en ont actuellement et ainsi porter préjudice aux normes du Codex.
  - Il faudrait donner des orientations sur les réserves, car le Manuel de procédure n'indique pas de critères pour les réserves actuellement.
  - Les pays connaissent bien la fonction des réserves et leur utilisation au sein du Codex et d'autres organisations internationales et ce n'est pas rôle du sous-comité d'intervenir dans ce domaine.
  - Les réserves ne doivent pas nécessairement faire partie de l'application des Déclarations de principes.
  - Les réserves sont couramment utilisées dans les rapports des comités et de la Commission et sont accompagnées de leur justification. Le Comité exécutif, à sa soixante-dix-huitième session, avait déjà demandé aux présidents des organes subsidiaires de faire figurer les fondements techniques des réserves exprimées dans les rapports des réunions et il n'y a donc pas besoin d'orientations supplémentaires.
  - Les termes employés dans les Déclarations de principes sont suffisamment clairs et les présidents des organes subsidiaires ont indiqué que le texte leur convenait et qu'aucune précision n'était donc nécessaire.
  - Les travaux du Sous-Comité ne devraient pas rouvrir le débat sur les termes utilisés dans les Déclarations de principes ni en interpréter les termes.

---

<sup>10</sup> CX/EXEC 19/77/10

- Les indications devraient être pertinentes pour les membres du Codex ainsi que pour les présidents des organes subsidiaires du Codex, en particulier celles et ceux qui prennent leurs fonctions pour la première fois, afin d'améliorer leur compréhension et de faciliter la participation des membres aux réunions du Codex, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des réserves et l'application des Déclarations de principes.
39. Le Secrétaire du Codex a pris note des diverses observations formulées et a indiqué que cela donnait au Secrétariat du Codex une meilleure idée des points de vue des membres du Comité exécutif, lesquels seraient dûment pris en compte aux fins de l'élaboration d'un avant-projet d'indications pratiques.
40. En réponse à une demande quant à la possibilité de communiquer des informations à ce sujet en marge de la trente-deuxième session du Comité du Codex sur les principes généraux, le Secrétaire a fait remarquer que cela ne serait pas envisageable puisque le projet d'indications n'avait pas encore été établi. Toutefois, au vu de l'expérience acquise en matière de réunions en ligne, il a proposé que le Sous-Comité examine les solutions qui permettraient d'échanger à distance avec les membres du Codex une fois le projet d'indications rédigé.
41. Le Secrétaire, après avoir pris acte des avis conseillant de ne pas compliquer de manière excessive les indications, a toutefois fait remarquer que, pour bien comprendre les Déclarations de principes, il fallait disposer d'une connaissance approfondie du Codex; en conséquence, il se pourrait que les indications doivent combler le manque de connaissances de nombreux membres à cet égard.
42. Le Président du Sous-Comité a confirmé qu'à l'avenir le mandat de celui-ci resterait le même et a noté que le Comité exécutif était déjà convenu qu'aucune modification ne serait apportée au Manuel de procédure.

### **Conclusion**

43. Les participants à la quatre-vingtième session du Comité exécutif sont convenus:
- i. de proroger le mandat du Sous-Comité jusqu'à la quatre-vingt-unième session du Comité exécutif;
  - ii. que, comme l'avait demandé le Comité exécutif à sa soixante-dix-huitième session, le Secrétariat du Codex, en coopération avec la FAO et l'OMS, rédigerait l'avant-projet d'indications pratiques en vue de le présenter au Sous-Comité, en tenant compte des observations formulées à la quatre-vingtième session du Comité exécutif;
  - iii. que le Sous-Comité devrait étudier les moyens possibles pour garantir la participation de l'ensemble des membres du Codex à l'élaboration des indications.

### **PLAN DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR 2020-2025 – MISE À JOUR (point 5 de l'ordre du jour)<sup>11</sup>**

44. Le Président du Sous-Comité de la planification stratégique a présenté le point à l'examen, y compris le document CRD1, dans lequel est proposée une version révisée du mandat du quatrième Sous-Comité de la planification stratégique du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, ainsi que les considérations qui en constituent le fondement. Il a souligné que la pandémie de covid-19 avait déclenché une transformation rapide en réponse à un défi immense – décrit tour à tour comme une occasion de repartir de zéro ou de «reconstruire en mieux» – et que le Codex ne faisait pas exception. Le Plan stratégique du Codex se voulait le reflet de l'ambition partagée par les membres du Codex, et la nécessité de faire tendre les activités de tous les acteurs du Codex vers cet objectif commun a été mise en avant. L'approche à adopter en matière de suivi et d'évaluation devrait intégrer le fait que le Plan stratégique devrait être un élément central des travaux du Codex et une entreprise conjointe, plutôt qu'un élément satellite, mais aussi que la prise en charge du Plan et la responsabilité de son exécution et de son évaluation sont partagées et ne relèvent pas que du Secrétariat. En outre, le Plan devrait être un document évolutif qui, comme il est précisé dans le Manuel de procédure, doit être remis à jour tous les deux ans afin de rester pertinent.

#### ***Rapport intérimaire***

45. Le Comité exécutif a accueilli avec satisfaction le rapport intérimaire et n'avait pas d'observation complémentaire à formuler.

#### ***Mandat du quatrième Sous-Comité de la planification stratégique***

46. De façon générale, les membres du Comité exécutif ont accueilli favorablement la reconstitution du Sous-Comité de la planification stratégique et la version révisée du mandat qu'il est proposé de lui confier (voir le document CRD1). Les points ci-après ont été soulevés au cours des discussions sur le champ d'activité proposé pour le Sous-Comité:

---

<sup>11</sup> CX/EXEC 21/80/5; CRD1

- Aucune contribution active au Plan stratégique ne devrait être demandée aux membres et aux observateurs du Codex, mais des informations pourraient être communiquées sur une base volontaire, conformément au consensus obtenu à la soixante-dix-huitième session du Comité exécutif<sup>12</sup>.
- Il devrait être clairement établi que la contribution du Codex à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) se fait par l'intermédiaire des États membres du Codex, car ce sont les pays qui doivent atteindre les ODD, et non les organisations internationales.
- Il a été noté avec satisfaction que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires était mentionné, et proposé qu'une attention particulière soit accordée à la coordination du calendrier des travaux du Sous-Comité et de celui du Sommet et de sa réunion préparatoire, de sorte que le Codex puisse contribuer efficacement au Sommet.
- Les rapports établis sur l'exécution du plan de travail pour 2020-2021 pourraient: prendre en considération les questions budgétaires, en particulier concernant d'éventuelles économies et la réaffectation de ressources; intégrer des contributions des comités régionaux et autres comités compétents du Codex; tenir compte des indicateurs mis au point pour suivre les progrès réalisés dans l'exécution du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025.

47. Dans le cadre de l'élaboration de rapports sur l'objectif stratégique 3, les études de cas et les enseignements tirés de ces études<sup>13</sup> pourraient être utilisés pour éclairer les activités de suivi et d'évaluation.

### **Conclusion**

48. Le Comité exécutif est convenu:

- i. qu'un rapport devrait être établi en vue d'être examiné à sa quatre-vingt-unième session et à la quarante-quatrième session de la Commission;
- ii. de reconstituer le Sous-Comité de la planification stratégique en lui confiant le mandat défini à l'annexe II.

### **DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR DU CODEX PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (point 6 de l'ordre du jour)<sup>14</sup>**

49. Le Secrétariat du Codex a présenté le document contenant une demande d'admission au statut d'observateur, laquelle avait été examinée par les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS, qui l'avaient jugée complète et recevable.

### **Conclusion**

50. Le Comité exécutif a recommandé que les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS accordent le statut d'observateur à la Fédération européenne des associations de diététiciens (EFAD).

### **QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS (point 7 de l'ordre du jour)<sup>15</sup>**

51. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont présenté le sujet et donné des informations qui sont venues compléter celles qui figuraient dans les documents.

### **Questions relatives à la covid-19**

52. Le représentant de la FAO a fait savoir que les documents d'orientation établis conjointement par l'Organisation et l'OMS sur la covid-19 et la sécurité sanitaire des aliments étaient en cours de mise à jour. Il a mis en avant les incidences de la pandémie sur l'approvisionnement alimentaire et a indiqué que, pour y faire face, la FAO mobilisait l'appui des pays afin d'assurer la stabilité de l'approvisionnement et de limiter autant que possible la progression de la faim.

53. Le représentant de l'OMS a évoqué certaines des activités en matière de nutrition et de sécurité sanitaire des aliments menées récemment dans le cadre de la riposte à la covid-19, notamment une mission effectuée en Chine pour étudier l'origine de la pandémie, un document sur la sécurité sanitaire des aliments et les marchés traditionnels, dont l'élaboration, en coopération avec d'autres organisations, est sur le point de s'achever, et un examen des données factuelles sur l'obésité en tant que facteur de risque indépendant de forme grave de

---

<sup>12</sup> REP20/EXEC1; par. 81

<sup>13</sup> Understanding International Harmonization of Pesticide Maximum Residue Limits with Codex Standards: A case study on rice; 2020. FAO. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb0463en/>

<sup>14</sup> CX/EXEC 21/80/6

<sup>15</sup> CX/EXEC 21/80/7; CX/EXEC 21/80/7 Add.1

la covid-19. Il a également attiré l'attention sur la nouvelle initiative «Un monde, une santé», qui vise à renforcer la science, l'appui aux pays et la surveillance afin d'obtenir des résultats optimaux en matière de santé en s'intéressant aux interactions entre l'être humain, les animaux et l'environnement, en collaboration avec d'autres organisations concernées et les États Membres.

54. Il a été noté que, malgré la résilience du commerce international des denrées alimentaires pendant la pandémie et les efforts considérables faits par la FAO et l'OMS pour limiter les répercussions négatives, la pandémie avait mis au jour des faiblesses dans les systèmes de contrôle et de certification des aliments et que, dans ce contexte, les normes et les directives du Codex avaient un rôle important à jouer.

#### ***Avis scientifiques***

55. Répondant à une demande concernant l'état d'avancement des activités de fourniture d'avis scientifiques pendant la pandémie, les deux organisations ont souligné que la plupart des travaux avaient été menés à bien en dépit des difficultés rencontrées. Les représentants ont remercié les experts de leurs précieuses contributions et de leurs efforts inlassables.

#### ***Utilisation des normes du Codex***

56. L'ouvrage publié récemment par la FAO au sujet d'une étude de cas sur l'harmonisation avec les normes du Codex des limites maximales de résidus de pesticides pour le riz<sup>16</sup> a été jugé intéressant au regard de la réalisation de l'objectif 3 du Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 et pourrait faire l'objet de discussions plus approfondies dans le cadre de l'exécution du Plan stratégique. Il a également été proposé que la FAO envisage de présenter cette étude aux comités du Codex concernés, comme le Comité sur les résidus de pesticides et le Comité sur les principes généraux.
57. D'aucuns se sont inquiétés du fait que certaines organisations internationales formulent des recommandations, par exemple pour ce qui est de l'étiquetage des produits alimentaires, sans tenir compte des normes du Codex ou des travaux en cours de celui-ci. Il a été souligné qu'il restait important que les organisations internationales collaborent en matière d'utilisation des normes alimentaires, de renvoi à celles-ci et de référence effective aux normes du Codex.

#### ***Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires***

58. Le représentant de la FAO a rappelé que les participants au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ne publieraient pas de déclaration finale négociée par les États Membres, mais s'attacheraient plutôt à définir un ensemble d'actions qui transformeraient radicalement les systèmes alimentaires aux niveaux mondial, régional et national. La FAO et l'OMS sont respectivement les organismes référents des Nations Unies pour les pistes d'action 1 (Garantir l'accès de tous à une alimentation saine et nutritive) et 2 (Évoluer vers des modes de consommation durables et sains). Les travaux du Codex sur les normes alimentaires concernent ces deux pistes d'action. En outre, une série de dialogues sont tenus au niveau des pays en vue d'étudier les possibilités pour l'avenir des systèmes alimentaires nationaux et locaux, et au niveau mondial afin d'explorer les liens entre les systèmes alimentaires et d'autres actions mondiales. Ces dialogues favoriseront la participation des organisations chargées de la sécurité sanitaire des aliments. Le représentant de l'OMS a souligné que le Sommet sur les systèmes alimentaires offrait une occasion unique d'initier une transformation ambitieuse des systèmes alimentaires et que l'OMS travaillait avec d'autres organismes des Nations Unies afin de trouver des solutions novatrices et de mettre à disposition les outils et les données nécessaires.
59. Il a été mis en avant qu'il fallait établir des liens entre l'exécution du Plan stratégique du Codex et le Sommet sur les systèmes alimentaires. Tous les acteurs du Codex, y compris le Secrétariat du Codex et le Président et les vice-présidents de la Commission, ont été encouragés à prendre activement part aux activités relevant du Sommet afin de mieux faire connaître le rôle du Codex. Le Comité exécutif a remercié la FAO et l'OMS pour les informations sur le Sommet sur les systèmes alimentaires qui lui ont été communiquées.
60. En réponse à une question sur la participation du Secrétariat du Codex aux travaux préparatoires du Sommet sur les systèmes alimentaires et compte tenu du paragraphe b de l'article premier du Manuel de procédure qui précise que le Codex promeut la coordination de tous les travaux en matière de normes alimentaires entrepris par des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, le représentant de la FAO a précisé que les organismes des Nations Unies concernés prendraient de plus en plus part au processus à mesure que celui-ci se dirige vers la mise en œuvre des solutions novatrices définies dans le

---

<sup>16</sup> <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb0463en/>

cadre des pistes d'action. Il a fait remarquer que le nombre de membres au sein des différents groupes de travail était limité, mais que la FAO et l'OMS solliciteraient le Secrétariat du Codex lorsque les sujets abordés le justifieraient.

61. Le Secrétaire du Codex a confirmé que les fonctionnaires compétents de la FAO et de l'OMS échangeaient régulièrement avec le Secrétariat, ce qui facilitera la contribution du Codex au Sommet sur les systèmes alimentaires.

#### ***Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments***

62. L'importance de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments, les possibilités qu'elle offre s'agissant de promouvoir la salubrité alimentaire en général, ainsi que dans le contexte de la pandémie, et la contribution des normes du Codex à la durabilité des systèmes alimentaires ont été mises en avant.

#### **Conclusion**

63. Le Comité exécutif:
- i. s'est félicité de la poursuite, par la FAO et l'OMS, des travaux sur la sécurité sanitaire des aliments pendant la pandémie de covid-19 et du maintien des activités du Programme relatif à la fourniture d'avis scientifiques en dépit des circonstances difficiles;
  - ii. a pris acte des efforts remarquables faits par tous les acteurs du Codex et en particulier par les experts afin de continuer à fournir des avis scientifiques pendant la pandémie, et a encouragé les entités qui les emploient à faciliter et à respecter les efforts qu'ils consentent ainsi qu'à apporter des ressources pour appuyer leur participation à cette entreprise internationale de première importance;
  - iii. a pris note du rapport publié récemment par la FAO sur l'harmonisation avec les normes du Codex des limites maximales de résidus de pesticides pour le riz, et a encouragé la poursuite des travaux qui mettent en évidence l'utilisation et l'incidence des normes du Codex, dans la lignée de l'objectif stratégique 3 du Codex et des mesures prises en vue de l'atteindre;
  - iv. a attiré l'attention sur le rôle des normes du Codex s'agissant de préserver la sécurité sanitaire des aliments pendant la pandémie ainsi que sur l'importance de mettre à profit les occasions telles que la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments pour redynamiser l'engagement dans ce domaine après la pandémie;
  - v. a souligné qu'il importait que la collaboration entre organisations internationales au sujet des normes alimentaires se poursuive, rappelant qu'il incombait au Codex de promouvoir la coordination de toutes les activités menées en la matière par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales;
  - vi. a encouragé les membres du Codex à prendre part aux dialogues tenus au niveau des pays sur le Sommet sur les systèmes alimentaires, et a encouragé également la FAO et l'OMS à faire participer le Secrétariat du Codex et le Président et les vice-présidents de la Commission aux discussions tenues avant le Sommet, selon qu'il convenait;
  - vii. a mis en avant qu'il importait que tous les acteurs du Codex promeuvent le Sommet sur les systèmes alimentaires, et a proposé que les occasions qui se présentaient, comme la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments de 2021, soient mises à profit pour attirer l'attention sur l'utilité des normes du Codex aux fins de la durabilité des systèmes alimentaires;
  - viii. a fait remarquer qu'il importait d'établir un lien entre les activités prévues pour exécuter le Plan stratégique du Codex pour 2020-2025 et le Sommet sur les systèmes alimentaires.

#### **QUESTIONS DIVERSES (point 8 de l'ordre du jour)**

##### ***Diffusion des sessions du Comité exécutif sur le web***

64. Le membre représentant l'Europe a présenté ce point en indiquant qu'il faudrait faire preuve d'ouverture et que la diffusion des sessions du Comité exécutif sur le web contribuerait à améliorer la transparence des travaux du Comité, qui agit au nom de la Commission du Codex Alimentarius entre les sessions, et a précisé que les sessions de la Commission étaient déjà retransmises ainsi.

65. Le Secrétariat du Codex a rappelé que l'amélioration de la transparence des travaux du Comité exécutif était une question qui avait été abordée précédemment par le Comité du Codex sur les principes généraux et la Commission<sup>17</sup>. En conséquence, à la suite de la décision prise par la Commission, des enregistrements audio des débats du Comité exécutif étaient mis à disposition sur le site web du Codex depuis 2005.
66. Certains membres se sont dits favorables à la diffusion des sessions du Comité exécutif sur le web ont indiqué que cela permettrait d'améliorer la transparence et la compréhension des recommandations du Comité exécutif, et aiderait les coordonnateurs régionaux dans leur tâche qui consiste à faire participer les membres de leur région, en indiquant que la prochaine étape envisageable serait de retransmettre ces sessions auprès des membres uniquement, à titre d'expérimentation.
67. Les autres membres ont affirmé que la composition du Comité exécutif était limitée et que ses membres agissaient au nom de la Commission dans le cadre des fonctions qui leur étaient assignées. Si les débats étaient ouverts à de nombreux observateurs, les membres risqueraient de subir des pressions de la part de différents groupes. Les coordonnateurs régionaux, dans le cadre de leur mission, veillent déjà à ce que les contributions émanant des autres membres du Codex soient transmises et à ce que les informations utiles leur soient communiquées.
68. La représentante juridique de la FAO, qui s'est exprimée au nom des bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS, a déclaré que, comme l'indique l'article V du Règlement intérieur du Codex, le Comité exécutif était un comité à composition limitée et que, contrairement à ce qui était indiqué pour la Commission, le règlement ne précisait pas que les réunions du Comité exécutif étaient publiques. Étant donné qu'aucune indication spécifique ne figure dans le Manuel de procédure, elle a renvoyé au Règlement général de l'Organisation, qui dispose que le Bureau de la Conférence siège à huis clos, à moins que la Conférence n'en décide autrement (Article X, 1).
69. À la lumière des procédures du Règlement général de l'Organisation qui ont été indiquées, la représentante juridique de la FAO a déclaré que, étant donné que le Comité exécutif présentait les caractéristiques d'un bureau, les sessions du Comité devaient se tenir à huis clos, à moins que la Commission du Codex Alimentarius ne décide d'autoriser ponctuellement la diffusion sur le web de réunions du Comité exécutif. Elle a souligné que la participation des membres et des coordonnateurs régionaux, les rapports du Comité et la pratique des enregistrements audio mise en place garantissaient dûment les processus de transparence et de consultation.
70. Elle a conclu que les éléments indiqués ci-dessus constituaient un avis préliminaire des bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS et que si les membres souhaitaient poursuivre sur cette voie, il faudrait que les bureaux juridiques examinent plus avant cette question, car celle-ci porte sur un point fondamental du Règlement intérieur.

### **Conclusion**

71. Le Comité exécutif a noté:
- i. qu'il était, parmi les comités à composition limitée, le fer de lance de la transparence puisqu'il mettait déjà à disposition les enregistrements audio de ses réunions;
  - ii. les différentes opinions exprimées sur le sujet et le fait que l'examen de toute proposition des membres visant à ce que les sessions du Comité exécutif soient diffusées sur le web incomberait à la Commission.

### *Indication des coordonnées des délégués dans les rapports du Codex<sup>18</sup>*

72. Le membre représentant l'Amérique du Nord a rappelé les débats qui avaient eu lieu à la soixante-dix-huitième session du Comité exécutif et a souligné l'importance de fournir les coordonnées des délégués participants, lesquelles figuraient jusqu'à récemment dans tous les rapports de réunion du Codex. Le membre a rappelé que différentes possibilités avaient été étudiées à la soixante-dix-huitième session, notamment l'idée que les délégués indiquent, au moment de leur inscription à la réunion, s'ils acceptent que leurs coordonnées soient communiquées ou encore celle que ces informations soient consultables dans une partie du site web du Codex réservée aux membres.
73. La représentante juridique de la FAO a expliqué que l'Organisation élaborait actuellement des principes relatifs à la protection des données personnelles et que toute décision concernant la diffusion de ces informations devrait en tenir compte.
74. Le Secrétariat du Codex a confirmé qu'il collaborerait avec le Bureau juridique de la FAO afin de trouver une solution qui permette de rendre accessibles les renseignements personnels et qu'il tiendrait les membres de la Commission informés.

<sup>17</sup> ALINORM 04/27/33; ALINORM 05/28/33; REP15/GP; ALINORM 05/28/41; ALINORM 07/30/REP

<sup>18</sup> REP20/EXEC1; CCEXEC78 CRD1

**ANNEXE I****LIST OF PARTICIPANTS**  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES**CHAIRPERSON**  
PRÉSIDENT  
PRESIDENTE

Mr. Guilherme Antonio Costa Junior  
Chair of the Codex Alimentarius Commission  
Food Safety Expert Ministry of Agriculture, Livestock  
and Food Supply  
Brazil

**VICE-CHAIRPERSONS**  
VICE-PRÉSIDENTS  
VICEPRESIDENTES

Mr. Purwiyatno Hariyadi  
National Codex Committee of Indonesia  
Southeast Asian Food & Agricultural Science &  
Technology (SEAFASST) Center,  
IPB University, Bogor  
Indonesia

Ms. Mariam Eid  
Head of Agro-Industries Service  
Ministry of Agriculture  
Lebanon

Mr. Steve Wearne  
Director of Global Affairs  
UK Food Standards Agency  
United Kingdom

**MEMBERS ELECTED ON A GEOGRAPHIC BASIS**  
**MEMBRES ÉLUS SUR UNE BASE GÉOGRAPHIQUE**  
**MIEMBROS ELEGIDOS SOBRE UNA BASE GEOGRÁFICA**

**AFRICA**

AFRIQUE

ÁFRICA

Mr. Lawrence Chenge  
 Ag. Head  
 Agriculture and Food Standards Section  
 Tanzania Bureau of Standard  
 United Republic of Tanzania

**Advisors to the Member for Africa**

Conseillers du Membre pour l'Afrique  
 Asesores del miembro para África

Mr. Awal Mohamadou  
 Ingénieur des Industries Agroalimentaires  
 Chargé d'Études au Cabinet du Directeur  
 Général de l'Agence des Normes et de la  
 Qualité (ANOR)  
 Cameroon

Mr. Mamodou Bah  
 Director General  
 Food Safety & Quality Authority  
 Gambia

**ASIA**

ASIE

ASIA

Ms. Aya Orito Nozawa  
 Associate Director  
 Ministry of Agriculture  
 Forestry and Fisheries  
 Japan

**Advisors to the Member for Asia**

Conseillers du Membre pour l'Asie  
 Asesores del miembro para Asia

Ms. Norrani Eksan  
 Director  
 Compliance and Industry Development  
 Food Safety and Quality Division  
 Ministry of Health  
 Malaysia

Mr. Karthikeyan Perumal  
 Deputy Director  
 Food Safety and Standards Authority of India  
 Ministry of Health and Family Welfare  
 India

**EUROPE**

EUROPE

EUROPA

Ms. Anne Beutling  
 Federal Ministry of Food and Agriculture  
 Germany

**Advisors to the Member for Europe**

Conseillers du Membre pour l'Europe  
 Asesores del miembro para Europa

Mr. Mike O'Neill  
 Head of Codex Policy & Programmes  
 Food Standards Agency  
 United Kingdom

Mr. Sébastien Goux  
 Deputy Head of Unit  
 Unit Multilateral Internal Relations  
 DG Sante-European Commission  
 Belgium

**LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN**

AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

AMÉRICA LATINA Y EL CARIBE

Mr. Leonardo Veiga  
 Director of the Commerce Area National  
 Directorate of Industry  
 Ministry of Industry, Energy and Mining  
 Uruguay

**Advisors to the Member for Latin America and the Caribbean**

Conseillers du Membre pour l'Amérique latine et  
 les Caraïbes

Asesores del miembro para América Latina y  
 el Caribe

Mr. Diego Varela  
 Coordinador Asuntos Internacionales  
 Agencia Chilena para la Inocuidad y Calidad  
 Alimentaria, ACHIPIA  
 Ministerio de Agricultura  
 Chile

Sra. Carmen Tatiana Cruz Ramírez  
 Jefe Reglamentación Técnica y Codex  
 Ministerio de Economía, Industria y Comercio  
 Costa Rica

**NEAR EAST**  
**PROCHE-ORIENT**  
**CERCANO ORIENTE**

Ms. Hanan Fouad Hamid Ibrahim Hashem  
 Head  
 Food Standards Department Egyptian  
 Organization for Standardization and  
 Quality (EOS)  
 Egypt

**Advisors to the Member for Near East**  
 Conseillers du Membre pour le Proche-Orient  
 Asesores del miembro para el Medio Oriente

Mr. Mohammad Hossein Shojaee Aliabadi  
 Senior Scientific Adviser  
 Institute of Standards & Industrial Research  
 of IRAN  
 Director and Laboratory Manager Farooq  
 Life Sciences Research Laboratory  
 Iran (Islamic Republic of)

Mr. Elie Bou Yazbeck  
 Food Science Expert  
 Ministry of Economy and Trade  
 Lebanon

**NORTH AMERICA**  
**AMÉRIQUE DU NORD**  
**AMÉRICA DEL NORTE**

Ms. Mary Frances Lowe  
 US Manager for Codex Alimentarius  
 US Codex Office  
 Department of Agriculture  
 United States of America

**Advisors to the Member for North America**  
 Conseillers du Membre pour l'Amérique du  
 Nord  
 Asesores del miembro para América  
 del Norte

Mr. Kenneth Lowery  
 Senior International Issues Analyst  
 U.S. Codex Office  
 United States of America

Ms. Meghan Quinlan  
 Manager  
 Bureau of Policy, Intergovernmental and  
 International Affairs  
 Health Canada  
 Canada

**SOUTH WEST PACIFIC**  
**PACIFIQUE SUD-OUEST**  
**PACÍFICO SUDOCCIDENTAL**

Ms. Anna Somerville  
 Assistant Secretary  
 Export Standards Branch  
 Department of Agriculture, Water and  
 the Environment  
 Australia

**Advisors to the Member for South West  
 Pacific**

Conseillers du Membre pour le Pacifique  
 Sud-Ouest  
 Asesores del miembro para Pacifico  
 Sudoccidental

Ms. Usha Sriram-Prasad  
 Director  
 Department of Agriculture, Water and  
 the Environment  
 Australia

Mr. Raj Rajasekar  
 Senior Programme Manager  
 Ministry for Primary Industries  
 New Zealand

**COORDINATORS**  
COORDONNATEURS  
COORDINADORES

**COORDINATOR FOR AFRICA**

Coordonnateur pour l'Afrique  
Coordinador para África

Mr. Hakim Mufumbiro  
Principal Standards Officer  
Uganda National Bureau of Standards  
Kampala

**COORDINATOR FOR ASIA**

Coordonnatrice pour l'Asie  
Coordinadora para Asia

Ms. Jing Tian  
Researcher  
China National Center for Food Safety Risk  
Assessment  
China

**COORDINATOR FOR EUROPE**

Coordonnatrice pour l'Europe  
Coordinadora para Europa

Ms. Nailya Karsybekova  
Head of the Department for Codex Issues  
Ministry of Health  
Committee for the Control of Safety and  
Quality of Goods and Services National  
Center for Expertise  
Kazakhstan

**COORDINATOR FOR LATIN AMERICA AND  
THE CARIBBEAN**

Coordonnateur pour l'Amérique latine et les  
Caraïbes  
Coordinador para América Latina y el Caribe

Mr. Rommel Aníbal Betancourt Herrera  
Coordinador General de Inocuidad de  
Alimentos  
Agencia de Regulación y Control Fito y  
Zoosanitario – Agrocalidad  
Ecuador

**COORDINATOR FOR NEAR EAST**

Coordonnateur pour le Proche-Orient  
Coordinador para el Cercano Oriente

Mr. Sami Alnokhlan  
Standards and Regulations Expert  
Riyadh

**COORDINATOR FOR NORTH AMERICA AND  
SOUTH WEST PACIFIC**

Coordonnateur pour l'Amérique du Nord et le  
Pacifique Sud-Ouest  
Coordinador para América del Norte y Pacífico  
Sudoccidental

Mr. Vio Ratu Namosi Veretawatini  
Senior Agricultural Officer  
Fiji

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)**

Organisation mondiale de la Santé (OMS)  
Organización Mundial de la Salud (OMS)

Ms. Naoko Yamamoto  
Assistant Director General  
UHC/Healthier Populations  
World Health Organization (WHO)  
Switzerland

Mr. Francesco Branca  
Director  
Department of Nutrition and Food Safety  
World Health Organization (WHO)  
Switzerland

Mr. Soren Madsen  
Acting Unit Head  
Standards and Scientific Advice Unit  
Department of Nutrition and Food Safety  
World Health Organization (WHO)  
Switzerland

Ms. Chizuru Nishida  
Head  
Department of Nutrition and Food Safety  
World Health Organization (WHO)  
Switzerland

Mr. Michael-oliver Hinsch  
Codex Trust Fund Administrator  
Department of Nutrition and Food Safety  
World Health Organization (WHO)  
Switzerland

Mr. Robert Lynam  
Codex Trust Fund Administrator  
Department of Nutrition and Food Safety  
World Health Organization (WHO)  
Switzerland

Mr. Kim Petersen  
Scientist  
Department of Nutrition and Food Safety  
World Health Organization (WHO)  
Switzerland

Ms. Lina Mahy  
Technical Officer  
Department of Nutrition and Food Safety  
World Health Organization (WHO)  
Switzerland

Ms. Rain Yamamoto  
Scientist  
Department of Nutrition and Food Safety  
World Health Organization (WHO)  
Switzerland

Ms. Haruka Igarashi  
Technical Officer  
Department of Nutrition and Food Safety  
World Health Organization (WHO)  
Switzerland

**FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO)

Ms. Maria Helena Semedo  
Deputy Director-General  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Mr. Jamie Morrison  
Director  
Food Systems and Food Safety  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Mr. Markus Lipp  
Food Systems and Food Safety Division  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Ms. Eve Fontaine-Benedetti  
Senior Legal Officer  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

Ms. Maria Xipsiti  
Nutrition Officer  
Food and Nutrition Division  
Food and Agriculture Organization of the UN  
Italy

**CODEX SECRETARIAT**

Secrétariat du Codex  
Secretaría del Codex

Mr Tom Heilandt  
Secretary, Codex Alimentarius Commission  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Ms Sarah Cahill  
Senior Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Ms Hilde Kruse  
Senior Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Ms Gracia Brisco  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Ms Verna Carolissen  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Ms Lingping Zhang  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Mr Patrick Sekitoleko  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Ms Myoengsin Choi  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Mr Goro Maruno  
Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Mr. Farid El Haffar  
Technical Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Mr David Massey  
Special Advisor  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Mr Roberto Sciotti  
Record & Information Management Expert & Webmaster  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Mr Giuseppe Di Chiera  
Programme Specialist  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Ms Jocelyne Farruggia  
Administrative Assistant  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Ms Ilaria Tarquinio  
Programme Assistant  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Ms Florence Martin de Martino  
Document Editor  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Mr Peter Di Tommaso  
Office Assistant  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Ms Elaine Raher  
Office Assistant  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

Mr Robert Damiano  
IT Clerk  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Food and Agriculture Organization of the UN Italy

**ANNEXE II****MANDAT DU QUATRIÈME SOUS-COMITÉ DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS****Champ d'activité:**

Le Sous-Comité élaborera, en vue de la quatre-vingt-unième session du Comité exécutif, un rapport dans lequel seront présentés les résultats obtenus, les enseignements à retenir et des moyens de réorienter et de revigorer les travaux du Codex dans le contexte de la crise mondiale actuelle.

Dans ce cadre, le Sous-Comité:

- examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans de travail régionaux, ainsi que les activités menées par d'autres organes subsidiaires et le Secrétariat du Codex;
- étudiera les liens pertinents avec les programmes de travail de la FAO et de l'OMS, notamment le Fonds fiduciaire du Codex, et plus particulièrement la relation avec les stratégies des deux organisations en matière de sécurité sanitaire des aliments qui sont en cours d'élaboration;
- prendra en considération la contribution que le Codex peut apporter et la reconnaissance qu'il peut obtenir grâce à ses travaux essentiels sur les normes alimentaires dans le cadre de la participation de ses membres aux initiatives mondiales et à celles du système des Nations Unies telles que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires;
- travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat du Codex afin de déterminer comment envisager le suivi et l'évaluation d'une manière qui soit fidèle à l'objectif fondamental du Plan stratégique du Codex, en tenant compte des contraintes ou limites budgétaires.

**Calendrier et résultats attendus:**

Le Sous-Comité commencera à travailler le 25 janvier 2021. Il rassemblera les éléments définis dans le champ d'activité au sein d'un même document, qui sera distribué aux membres du Comité exécutif au moins un mois avant sa réunion, qui précédera la quarante-quatrième session de la Commission.

**Membres et modalités de travail:**

Le Sous-Comité sera présidé par M. Steve Wearne, Vice-Président de la Commission du Codex Alimentarius, et coprésidé par les deux autres vice-présidents.

Le Sous-Comité travaillera principalement par voie électronique, au moyen de la plateforme en ligne. Tous les membres du Comité exécutif pourront s'inscrire et participer. Des réunions seront organisées à distance, si nécessaire.

Le Sous-Comité travaillera en anglais uniquement.